

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

T A R I F

ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
<ul style="list-style-type: none">● 1 à 12 pages..... 200 F● 16 à 28 pages..... 600 F● 32 à 44 pages..... 1 000 F● 48 à 60 pages..... 1 500 F● Plus de 60 pages..... 2 000 F	<ul style="list-style-type: none">● TOGO..... 20 000 F● AFRIQUE..... 28 000 F● HORS AFRIQUE..... 40 000 F	<ul style="list-style-type: none">● Récépissés de déclarations d'Associations... 10 000 F● Avis de perte de titre foncier (1er et 2è insertions)..... 20 000 F● Avis d'immatriculations..... 10 000 F● Certification du JO..... 500 F

N.B : Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi. Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'Imprimerie TOMETY Tél : 90 37 87 69 / 90 00 45 85 / 99 47 35 86 - 05 BP 225 LOME

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL : 22 21 27 01 LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Conservation de la propriété foncière (Avis de demande d'immatriculations)

Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique.

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition aux présentes immatriculations es mains du conservateur soussigné dans le délai de trois mois à compter de l'affichage des présents avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux de : Blitta et Sokodé.

REGION CENTRALE

Suivant réquisition, n° 02049 RC déposée le 20/02/23. M. DJERI-WAKE Gbande, profession : Retraité demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 22a 95ca, situé à Kpangalam connu sous le nom de Lomnava, Commune de Tchaoudjo1 et borné au Nord par la collectivité Kpangalam, au Sud par la Rue nord de l'E.P.P Philadelphie de 12m, à l'Est par la Route Nationale N°17 de 40m, à l'Ouest par une rue non dénommée de 12m

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02050 RC déposée le 22/02/23. M. ABLY Hodabalo, profession : Etudiant demeurant et domicilié aux USA. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 07ca, situé à Blitta-Gare connu sous le nom de hézoude, Commune de Blitta1 et borné au Nord par une rue de 16m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété PEREZI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02051 RC déposée le 22/02/23. M. ATCHA-OUBOU Lare, profession : Ingénieur Télécom demeurant et domicilié aux USA. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03ha 93a 79ca, situé à Blitta connu sous le nom de Atchintse-zongo, Commune de Blitta 3 et borné au Nord, au Sud, à l'Est et l'Ouest par la propriété DJIWONOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02052 RC déposée le 23/02/23.
M. ATTA Doguensaga B., profession : Médecin demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05ha 13a 20ca, situé à Blitta connu sous le nom de Agbandi, Commune de Blitta et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud et à l'Est par la propriété KARAMO, à l'Ouest par la Route Diguina - Agbandi de 20m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Le Conservateur de la propriété foncière
Essoham K. LABARI

Dépôt légal n° 14 quarto
Imp. TOMETY N° Régistre 039634 /
90 37 87 69 / 90 00 45 85 / 99 47 35 86